

## CONSEIL MUNICIPAL

### ☞ REUNION DU 20 JANVIER 2022 ☜

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes**

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

► **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES SUR DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT (avant le vote du BP 2022 PROGRAMME / DIVERS MATERIEL DU RESTAURANT)**

► **CONSEIL DEPARTEMENTAL - PHASE D'ETUDES POUR LE DISPOSITIF DE RECONQUETE DU CENTRE BOURG**

► **ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2022**

► **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



#### PROCES – VERBAL ET COMPTE-RENDU DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 16 décembre 2021.

#### POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour.

- Délibération autorisant le Maire à engager et mandater des dépenses sur les programmes d'investissement
- SDE 03 Renouvellement de l'éclairage public de l'église et vers le château et l'église
- Fixation du tarif de location de la salle du restaurant à compter du 01/02/2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les points rajoutés à l'ordre du jour.

#### DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT (avant vote du BP 2022)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Programme 343 – Divers matériels du restaurant pour un montant de 5 470 € à l'article 2188

- Programme 344 – travaux aux bâtiments communaux pour un montant de 7 000 € à l'article 2313

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – DISPOSITIF DE « RECONQUETE DES CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'objet du dispositif « reconquête des centres villes et centres bourgs » proposé par le Conseil Départemental de l'Allier.

Ce dernier accompagne et soutient les communes de l'Allier dans une démarche de redynamisation et de reconquête de leur centralité afin de favoriser leur attractivité, en respectant les modalités arrêtées par le département.

Cette démarche nécessite une étude préalable permettant de dégager les points forts de la commune, sur un périmètre ciblé (centre bourg), afin de prévoir un aménagement global cohérent et planifié dans le temps. L'étude est financée à hauteur de 50 % maximum d'une dépense globale plafonnée à 60 000 € HT. La durée maximale de l'étude est fixée à 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire la commune au dispositif de « reconquête des centres villes et centres bourgs » proposé par le Conseil Départemental de l'Allier,
- De lancer la « phase Etude » du dit dispositif, traitant obligatoirement les trois orientations d'aménagement que sont l'habitat, la vitalité, le cadre de vie.
- Autorise le Maire à signer tous les documents utiles à l'inscription de la commune au dispositif de « reconquête des centres villes et centres bourgs ».

#### **DÉLIBÉRATION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ÉGLISE ET CANDELABRES VERS LE CHÂTEAU ET L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

- Renouvellement de l'éclairage de l'église
- Renouvellement des candélabres vers le château et l'église

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- **7 195 € pour le renouvellement de l'éclairage de l'église**
- **17 220 € pour le renouvellement des candélabres vers le château et l'église**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **5 234 €**, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) De demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **5 234 €** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

**PROGRAMMES DE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER - DISPOSITIF DE RECONQUETE DU CENTRE BOURG ET DE LA PREFECTURE (DETR)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions et modalités de soutien du Département et de la Préfecture de l'Allier applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après l'étude du projet d'orientation budgétaire 2022, le Maire propose à l'assemblée le programme suivant pour les demandes de soutien du Département et de la Préfecture (DETR).

**1. Dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs 30 %**

o **Reconquête du bourg de SALIGNY SUR ROUDON**

**Détail du Plan de financement du projet :**

Dépenses HT		Recettes	
EQUIPE REALITES URBANISME ET AMENAGEMENT - ROANNE DEVIS	32 037.50	Conseil Départemental 30 %	9 611.25 €
		État ( DETR) 50 %	16 018.75 €
		Autofinancement (20%)	6 407.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 037.50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 037.50 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire le projet ci-dessus au budget primitif 2022 en section d'investissement,
- d'adopter le plan de financement exposé en annexe du programme
- Sollicite M le Président du Conseil départemental de l'Allier pour le soutien et l'attribution de la subvention pour le projet cité ci-dessus.
- de demander l'avis de Monsieur le Président de la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire au titre de l'aménagement du territoire.
- Sollicite le service mission interministériel de coordination de la Préfecture pour le soutien et l'attribution de la DETR au titre du dispositif de la fiche n 2 – attractivité du territoire – 2-1 diagnostic et études préalable pour le projet visant à renforcer l'attractivité d'un bourg-centre.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 ET DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

**BUDGET COMMUNE**

**A. RECAPITULATIF DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT RESTES A REALISES (RAR) REPORTES AU BUDGET PRIMITIF 2022**

N°	OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
		BUDGET	REALISES	RAR 2022	BUDGET	REALISES	RAR 2022
314	MARCHE COUVERT	89 365.00	2 868.00	86 497.00	22 978.00	6 893.00	16 085.00
					(DETR)	0.00	9 848.00
					(CR)		
316	PROPRIETE	13 538.00	0.00	13 538.00	0	0.00	0.00

	ADMART – DEMOLITION						
331	ACHAT DE TERRAIN	58 590.00	0.00	58 590.00	0.00	0.00	0.00
334	ADRESSAGE COMMUNAL	20 196.00	4 374.00	15 822.00	7 574.00 (DETR) 5 891.00 (CR)	2 272.00 0.00	5 302.00 5 891.00
335	AMENAG. MULTISERVICES	351 484.00	0.00	351 484.00	197 067.00 (DETR) 21 697.00 (CR)	0.00 0.00	197 067.00 21 697.00
336	ACCESSIBILITE PMR BAT.	37 440.00	6 184.15	31 256.00	15 600.00 (DETR) 9 360.00 (CR)	4 680.00 0.00	10 920.00 9 360.00
337	CREATION AIRE DE PIQUE-NIQUE	13 734.00	1 821.12	11 913.00	2 800.00 (DETR) 3 600.00 (CR)	0.00 0.00	2 800.00 3 600.00
339	STELE JARDIN DU SOUVENIR	1 810.00	0.00	1 810.00	0.00	0.00	0.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>586 157.00</b>	<b>15 247.27</b>	<b>570 910.00</b>	<b>296 415.00</b>	<b>13 845.00</b>	<b>282 570.00</b>

#### B. BALANCE DES REALISATIONS DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2021

opération	libellé	Dépenses	Recettes	Résultat
314	MARCHE COUVERT	2 868.00	6 893.00	4 025.00
319	REFECTION DU PIGNON NORD DES VESTIAIRES	10 405.56	0	- 10 405.56
332	CHEMIN DES ECOLIERS	2 969.04	0	- 2 969.04
333	ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL	14 483.96	6 944.00	- 7 539.96
334	ADRESSAGE COMMUNAL	4 374.00	2 272.00	- 2 102.00
336	ACCESSIBILITE PMR BAT. COMMUNAUX	6 184.15	4 680.00	- 1 504.15
337	CREATION AIRES DE PIQUE- NIQUE	1 821.12	0.00	- 1 821.12
338	AMENAGEMENT DU SECRETARIAT	5 161.04	1 238.00	- 3 923.04
340	AMENDES DE POLICE SIGNALETIQUE VERTICALE	1 041.00	252.96	- 788.04
341	DESHERBEUR MECANIQUE / BALAYEUSE	2 184.00	0.00	- 2 184.00
342	REHABILITATION DU SOL DE L'ECOLE PRIMAIRE	4 439.33	0.00	- 4 439.33
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 931.20</b>	<b>22 279.96</b>	<b>- 33 651.24</b>

#### C. NOUVEAUX PROGRAMMES 2022

opération	libellé	Dépenses	Recettes
314 / 2021	MARCHE COUVERT Nouvelle proposition 2022 : Fourniture et pose d'une clôture béton Arceaux de protection	1 709.04 2 754.00	
337 / 2021	CREATION AIRES DE PIQUE-NIQUES Nouvelle proposition 2022 pour le blason	7 687.60	
344	TRAVAUX AUX BATIMENTS COMMUNAUX		CD 30 %

	-Aménagement accès logement du restaurant -logement au-dessus de la Mairie -travaux atelier technique -signalétique Mairie -travaux dans la salle du conseil -travaux enduits des murs école et salle des fêtes	A confirmer A confirmer A confirmer 888.00 2 329.00 6 733.26	DETR 35 %
345	ETUDE RECONQUETE DU CENTRE BOURG	38 445.00	DETR 50 % CD 30 %
346	ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR	1 368.00	
347	SIGNALETIQUE SENTIERS RANDONNEE	14 710.27	DETR 45 %
348	VOIRIE 2022	A confirmer	CD 30 %
349	ORDINATEUR ACCUEIL	A confirmer	

### FIXATION DU TARIF DE LA LOCATION DU RESTAURANT

Le Maire propose à l'assemblée de reporter le point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il rappelle que l'objectif premier n'est pas lucratif mais social, afin d'aménager un véritable lieu de rencontre et de partage et également participer à la vie associative. Un règlement d'utilisation du local sera mis à l'étude prochainement.

### INFORMATIONS

- a) Le **bulletin municipal** 2022 est à l'édition
- b) Un **arrêté du Maire** a été fait pour autoriser l'épicerie-bar à occuper le domaine public (terrasse)
- c) **Circuit des quatre cantons** : dans le cadre de l'organisation du 43<sup>ème</sup> circuit des 4 cantons, qui se déroulera le 5 mars prochain un arrêté de circulation et de stationnement sera établi par le Maire.
- d) **La Commission de travaux** s'est réunie le samedi 22 janvier pour l'avancement des programmes 2021 et l'étude des programmes budgétaires 2022.
- e) La **commission du budget** se réunira le samedi 5 février à 9 h pour la préparation des budgets 2022.
- f) Points sur **l'avancement des programmes d'investissements 2021** :

#### **Réhabilitation du logement de la Mairie :**

Le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux du logement à l'étage de la Mairie et propose de revoir le loyer de celui-ci à une prochaine réunion de Conseil municipal.

#### **Marché couvert :**

Le rapport accessibilité et sécurité pour le classement ERP de la commission de la Préfecture a été transféré à la SARL AACCESS de CHAPEAU pour l'adaptabilité des travaux.

#### **Aménagement du multi-services :**

- M. BLACHE, gérant de l'épicerie-bar le P'tit Roudon n'est pas intéressé par le local du multi-services, le Maire propose de lui transmettre un courrier en ce sens.
- Un RDV est prévu avec la Fabrique d'Architecture, M. REIGNAUD Hubert le vendredi 21 janvier pour une estimation par lot du projet.
- Le projet d'aménagement d'un logement à l'étage du local du multiservices sera mis à l'étude.
- M. THEVENOUX, gérant de l'Epicerie de PIERREFITTE SUR LOIRE, souhaite rencontrer la municipalité pour un projet d'extension de son établissement sur le territoire de la commune.

#### **Adressage communal :**

- Les plans d'adressage ont été remis au responsable de l'étude de la Poste, M. MATHIEU pour l'enregistrement définitif du programme.

## QUESTIONS DIVERSES

- Une **Réunion extraordinaire du Conseil Municipal** est prévue le jeudi 10 février 2022 à 19 h 30 pour l'étude des dossiers de demandes de subventions à déposer le 15 février au Conseil Départemental et à la Préfecture.
- Prochaine **réunion de conseil municipal ordinaire est prévue** le jeudi 17 février 2022 à 19 h 30